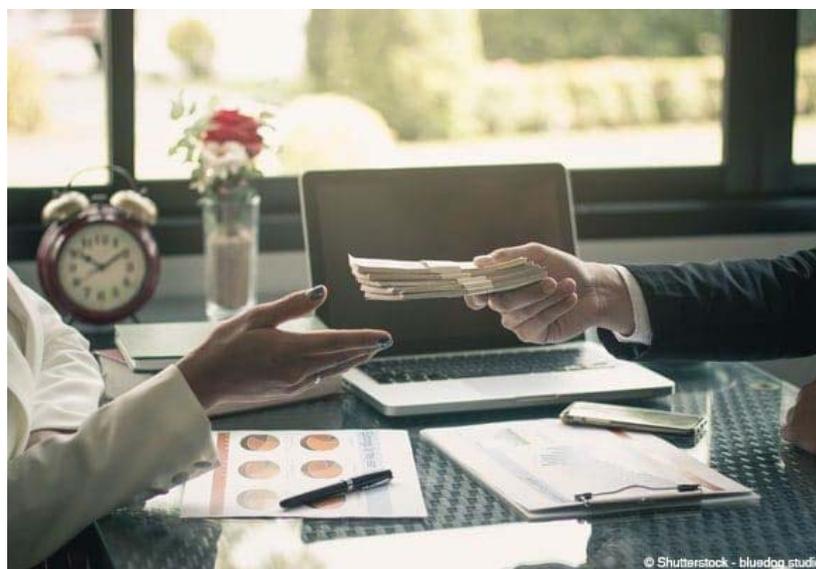


Le Cabinet ACDL Expertise vous informe :

Crowdfunding, une solution pour financer sa PME ?



Faire appel à l'épargne des particuliers pour obtenir les fonds nécessaires au développement son activité, c'est désormais possible grâce aux plateformes de crowdfunding. A condition d'être une entreprise dégagant des profits.

Les solutions de financement alternatives sont désormais bien installées dans le paysage économique. Parmi elles, le crowdfunding que proposent plusieurs plateformes comme Lendix, Crédit.fr, Unilend, Les Entreprêteurs ou encore WeShareBonds.

Le principe ? Proposer aux particuliers, mais aussi aux acteurs professionnels de la finance, de prêter de l'argent à des PME en quête de fonds. Autrement dit, il s'agit d'encourager les épargnants à financer l'économie réelle.

Crowdfunding, des différences selon les plateformes

Ces plateformes fonctionnent selon des modalités différentes. Les premières, après validation du projet de l'entreprise en recherche de crédit, jouent simplement le rôle d'intermédiaire, en organisant la campagne de financement. « *Ce modèle, qui fait uniquement appel aux épargnants, est adapté aux très petites entreprises, avec des besoins de crédit limités* », explique Damien Beurier, directeur général de WeShareBonds.

Adossées à des fonds d'investissement rassemblant institutions et professionnels de la finance, les secondes, comme Lendix ou WeShareBonds, investissent systématiquement aux côtés des particuliers, pour des prêts allant de 100 000 € à un million d'euros, avec une durée d'un à cinq ans. Et dans ce cas, la sélection est drastique.

« A l'inverse des banques, nous n'exigeons pas de garantie sur les actifs. Pour présenter un dossier auprès de notre comité de sélection, les sociétés candidates doivent justifier de trois ans d'exercice minimum, avec deux exercices fiscaux clos et afficher un chiffre d'affaires d'au moins un million d'euros », détaille Damien Beurier. Exit, donc, les entreprises qui ne seraient pas profitables, et notamment les start-up.

Le crowdlending: pour recruter ou investir dans la R&D

Pour les heureuses élues, dans quel cas se tourner vers le crowdlending ? Tout simplement pour les besoins que les [banques](#) rechignent à financer... « C'est un moyen de trouver les fonds nécessaires à des investissements liés à de l'immatériel, par exemple de la recherche et développement ou des recrutements », indique Damien Beurier.

A l'image de Metalliance, une PME industrielle de Saône-et-Loire comptant 120 salariés. En quête d'un financement pour le développement commercial d'un engin électrique innovant, elle fait appel au crowdlending et boucle en à peine un mois l'opération, obtenant un crédit de 500 000 € remboursable sur quatre ans, au taux de 6,5 %. Un chiffre qui se situe dans la moyenne puisque selon la durée et le montant du crédit, les taux d'intérêts varient entre 4 et 8 % (hors frais).

Faire appel à l'épargne des particuliers pour résoudre les difficultés de financement des PME ? Le Medef y croit. L'organisation patronale vient de lancer [Medef Accélérateur d'investissement](#), une plateforme de mise en relation entre des TPE et PME et des partenaires financiers. Parmi ses partenaires, des fonds d'investissement mais aussi des acteurs de crowdlending.

Par Jean-Marc Engelhard, Accroche-press' pour France Défi
jeudi 15 mars 2018 08h42

Les collaborateurs du cabinet se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Votre expert-comptable : Guillaume GAHIDE 03.27.62.18.11 / ggahide@acdl.fr